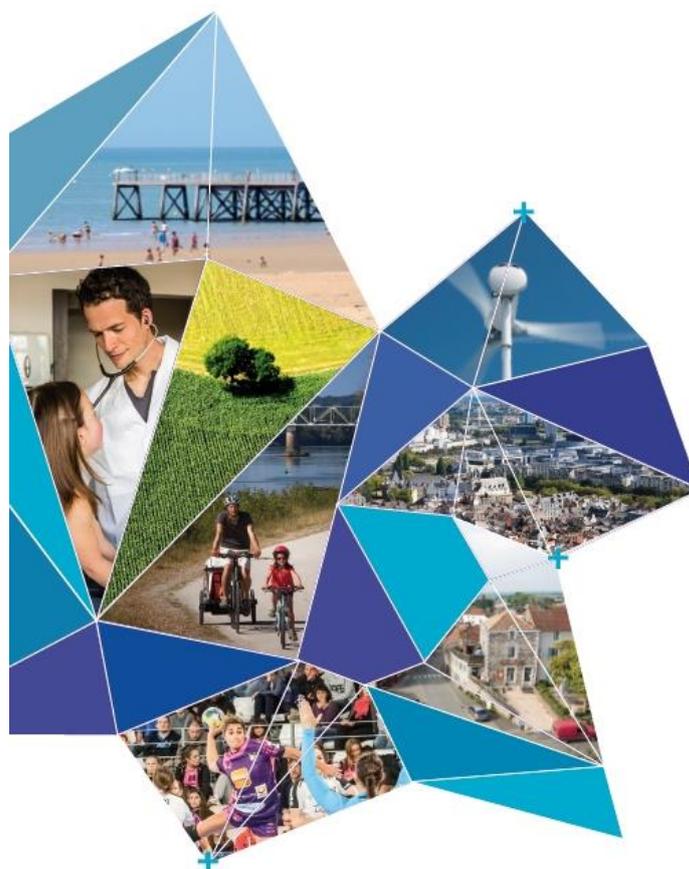


Le 4 avril 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020
de la Communauté de Communes du Sud Estuaire
1 541 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Focus sur un projet aidé par la Région** p.3
- ③ **Le territoire : la CC du Sud Estuaire** p.4
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.5
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.6

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92
Pauline Limouzin : pauline.limouzin@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 28

Le 4 avril 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région Pays de la Loire et la Communauté de Communes du Sud Estuaire signent le Contrat Territoires Région

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires a signé le Contrat Territoires Région avec la Communauté de Communes (CC) du Sud Estuaire doté de 1 541 000 €.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de Communes du Sud Estuaire**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à 1 541 000 €. A travers ce contrat, la CC du Sud Estuaire souhaite engager des projets sur 5 thématiques :

- **Requalification paysagère des zones d'activités** : signalétique et aménagements paysagers de zones d'activités à Saint Brévin les Pins, Saint Viaud et Saint Père en Retz ;

- **Protection contre les inondations et protection du trait de côte** : entretien du port de la Maison Verte à Corsept, travaux de protection contre les inondations, reconstruction d'un épi en bois à Saint Brévin les Pins ;
- **Services publics de proximité et aménagement des centres bourgs des Communes** : aménagement de la place du marché à Paimboeuf, réaménagement de locaux pour l'accueil PMI à Saint Père en Retz ;
- **Equipements sportifs, culturels ou de loisirs** : école de musique intercommunale, rénovation d'un gymnase à Paimboeuf, construction d'un dojo à Saint Père en Retz ;
- **Développement des liaisons douces, alternatives ou voies vertes** : piste cyclable sur l'ancienne voie ferrée Paimboeuf - Saint Viaud, aménagement de voirie, pistes cyclables, zones piétonnes à Saint Père en Retz.

Focus projet aidé par la Région : visite du pont des Champs Neufs, à Frossay

Construit en 1892 sur le territoire de Frossay en franchissement du Canal maritime de la Basse-Loire, le Pont des Champs Neufs est situé entre la maison éclusière et la machinerie hydraulique. Il relie la commune de Frossay au Pellerin.

C'est un ouvrage d'art du patrimoine et d'utilité publique puisqu'il sert des intérêts touristiques (la Loire à vélo), culturels, sportifs et agricoles (2000 hectares en site Natura 2000 sont exploités par des éleveurs).

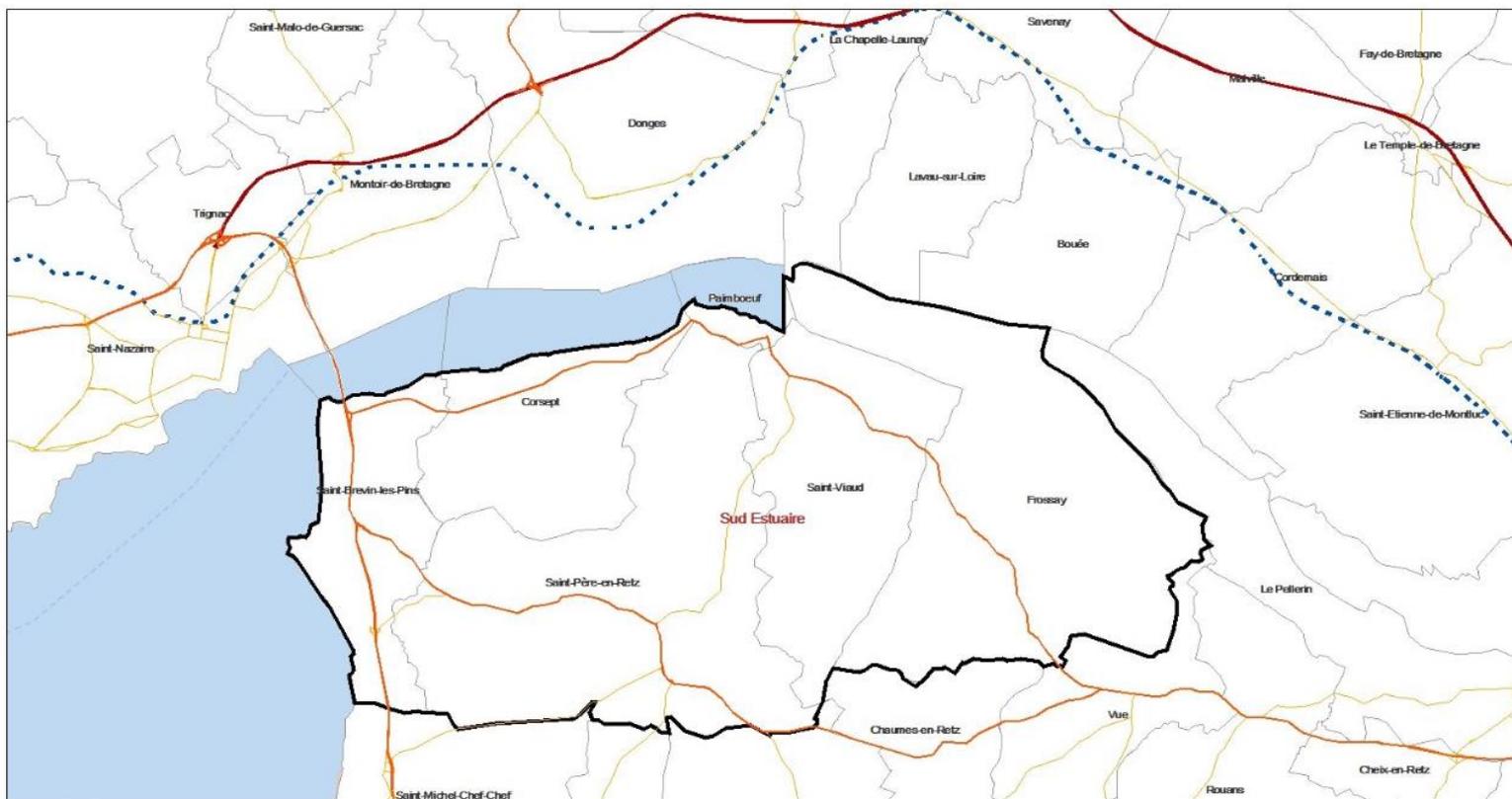
En octobre 2010, devant la vétusté et la dangerosité du pont, la Commune a pris un arrêté fermant le pont à la circulation. Elle s'est ensuite portée acquéreur de cet ouvrage

en 2015 afin de pouvoir effectuer les travaux. Commencés en décembre 2017, les travaux s'effectueront jusqu'en mai 2018.

La Région a accordé à la Commune de Frossay une aide de 197 691 €



SUD ESTUAIRE



May 31, 2017

Reseau_routier_2017

— Type autoroutier

— Liaison principale

— Autres liaisons

••• Lignes ferroviaires TER

▭ EPCI 2017

▭ communes_2017
World Street Map

1:144,448

0 1.25 2.5 5 mi
0 2.75 5.5 11 km

Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région des Pays de la Loire
Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

La Communauté de communes du Sud Estuaire

La Communauté : 6 communes

28 831 habitants (2016)

Président : Yannick Morez

En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotations**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotations de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la CC du Sud Estuaire, les communes de Frossay et de Saint Père en Retz ont bénéficié du **FRDC** :

- Frossay : 50 000€ pour la mise en sécurité des abords de l'école dans le cadre de l'aménagement du bourg, votés lors de Commission permanente du 31 mars 2017.
- Saint Père en Retz : 13 650 € pour les travaux d'aménagement des rues du Boix Roux, de la Sorbonne et du R.P, votés lors de Commission permanente du 16 février 2018.